

RECOURS EN MATIERE DE PERMIS UNIQUE PUBLICATION

Le Collège communal d'Erquelinnes informe la population qu'en application des dispositions de l'article D29-22 du livre 1er du Code de l'environnement **un recours est introduit** contre la décision du 22/01/2024 du Fonctionnaire Technique et du Fonctionnaire Délégué **octroyant** le permis unique à la SA SAMBRE SUD POTATO, dont le siège est situé à Meulebekestraat, 105 b à 8740 Pittem pour la construction d'un nouveau hangar de stockage de pommes de terre, l'exploitation d'une installation de production de froid avec ammoniac et un générateur pour la production et le maintien d'un niveau d'éthylène pour empêcher la germination sur un terrain situé à l'Espace Européen d'Entreprises, 1 à Solre-sur-Sambre dont le numéro de dossier est de recours est 10014257 et le numéro de dossier de première instance est 10012323 (demande initiale 10008141), permis unique de classe 2.

Situation du projet : Terrain cadastré ERQUELINNES 2 DIV/SOLRE-SUR-SAMBRE Sect. B 182 S 2.

Les pièces à l'appui peuvent être consultées à l'Administration communale, rue Albert 1er 51 à 6560 Erquelinnes, à dater de la présente publication, durant vingt jours, les jours ouvrables sur rendez-vous (*) :

- le lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 12h00 sans-rendez-vous
- le mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30 sur rendez-vous
- le samedi matin de 9h00 à 12h00 sur rendez-vous

auprès de l'agent communal délégué à cet effet, à savoir : Maxime CREVIEAUX
Tél: 071/55.92.75 au plus tard la veille du jour choisi pour la consultation.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991, tel que modifié par le titre 1^{er} de la partie III du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement concernant l'information, la sensibilisation et la participation du public en matière d'environnement

Le recours sera instruit conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Fait à Erquelinnes, le **06 MARS 2024**

La Directrice générale,



C. Defoy



Le Bourgmestre,



D. Lavaux